

Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales

Octobre 2024

Par : Coalition « Les Ami-e-s de la Déclaration – Suisse ». Organisations membres de la coalition : UNITERRE, Mouvement pour une agriculture paysanne et citoyenne (MAPC), Action de Carême/Fastenaktion, CETIM, FIAN Suisse, HEKS/EPER, SWISSAID

Est-ce que vous ou votre organisation avez développé une activité de formation ou de sensibilisation sur la Déclaration et les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales pour les détenteurs de droits tels que définis dans l'article 1 de la Déclaration ou pour la société civile dans son ensemble ?

Notre coalition « Les Ami.e.s de la Déclaration - Suisse » est née avec l'intention d'œuvrer à la socialisation et à la diffusion des connaissances autour de la Déclaration (UNDROP) en Suisse, auprès d'un large public, et avec une attention particulière aux détenteurs de droits. Nous entendons cela comme une condition pour avancer concrètement et efficacement vers la mise en œuvre dudit instrument.

En ce sens, depuis l'adoption de la UNDROP en 2018, nous avons organisé plusieurs dizaines d'évènements de sensibilisation et de formation sur le territoire suisse, adressés aux détenteurs de droits et à un public plus large également. Pour l'avenir, nous envisageons de continuer sur cette lignée et d'intensifier ce travail. Ces activités ont été organisées soit collectivement par notre coalition, soit par les organisations membres de la coalition de manière individuelle. Même pour les évènements organisés par les organisations individuelles, nous avons toujours voulu assurer un minimum de concertation et de coordination au niveau de l'ensemble des organisations afin que tous ces espaces puissent rentrer dans la stratégie collective de la coalition.

Au niveau international, notre coalition a également été engagée dans l'organisation de plusieurs évènements parallèles sur la UNDROP dans le cadre des sessions du Conseil des droits de l'homme, en coopération notamment avec La Via Campesina, différentes Missions diplomatiques et autres organisations et mécanismes onusiens. Entre 2022 et 2024, la coalition « Les Ami.e.s de la Déclaration - Suisse » a co-organisé et participé à six évènements parallèles organisés lors des sessions ordinaires du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Nous percevons l'organisation de ces évènements dans l'enceinte onusienne comme fondamentale pour sensibiliser au sujet des droits des paysans toutes les personnes actives dans le plaidoyer international sur les droits humains.

Quelques exemples de conférences/ateliers/formations organisés ou co-organisés par notre Coalition:

- « Putting peasants' rights into practice », Décembre 2021: <https://www.heks.ch/putting-peasants-rights-practice>

- « Faciliter la transition agroécologique avec la Déclaration de l'ONU sur les droits des paysan-n-es (UNDROP) », Octobre 2023 : <https://www.agroecologyworks.ch/it/giornate-dell-agroecologia/2023/events/undrop-for-the-transition-to-agroecologie>
- Activités de l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève: <https://www.geneva-academy.ch/research/our-clusters/sustainable-development/detail/13-the-rights-of-peasants>
- Journée de formation co-organisé par UNITERRE, le MAPC, CETIM et FIAN Suisse sur l'UNDROP à Genève.

Veillez fournir des informations sur les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans votre pays dans la mise en œuvre de la déclaration. Quelles sont les principales réalisations en matière de protection et de promotion des droits des paysans ou d'autres personnes travaillant dans les zones rurales ? Quels sont les principaux obstacles ?

En Suisse, il y a malheureusement eu très peu de progrès (voire aucun) quant à la mise en œuvre de la UNDROP, malgré le travail de plaidoyer conduit par notre coalition au niveau du Parlement fédéral. Les principaux obstacles sont les suivants :

- La Confédération suisse dit qu'elle doit respecter les traités internationaux de libre-échange ou autres instruments juridiques dans le domaine financier et commercial, ce qui implique de ne pas vouloir, ni pouvoir, respecter ses engagements vis-à-vis de la Déclaration ;
- Nous faisons face également à des obstacles politiques et systémiques : lenteur de la démocratie suisse ; rapport de force politique défavorable aux initiatives axées sur la justice sociale et en défense des classes populaires et défavorisées, dont la paysannerie ; emprise idéologique de l'organisation rurale majoritaire.
- En Suisse, dans les organisations paysannes, seule Uniterre utilise la UNDROP comme boussole politique, l'organisation paysanne majoritaire (l'Union suisse des paysans, USP) ne se l'est pas approprié ;
- La Déclaration est perçue comme déconnectée de la réalité paysanne suisse et comme un outil international, sans réelle portée pour le monde paysan suisse ;

En Suisse, nos principaux défis sont les suivants :

- La promotion de la UNDROP et de systèmes alimentaires justes et équitables plus généralement, ne figurent pas parmi les priorités du gouvernement suisse.
- Comment faire pour que notre base paysanne s'approprie cette Déclaration ?
- Comment faire en sorte que les autres organisations paysannes défendent la UNDROP ?

Existe-t-il des mesures législatives, administratives, politiques ou autres que vous considérez comme des bonnes pratiques ou des enseignements tirés de la mise en œuvre de la déclaration ?

Étant donné que les progrès sont minimes, les avancées législatives/administratives/politiques et les bonnes pratiques le sont de même. Néanmoins, grâce à la mobilisation et au plaidoyer des organisations paysannes et de la société civile suisses, des propositions de mesures législatives et politiques surgissent et sont mises sur la table. (voir exemples plus bas)

Est-ce que vous ou votre organisation vous engagez auprès des autorités étatiques ou des mécanismes des droits de l'homme (par exemple les organes de traités des droits de l'homme ou les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme) pour les sensibiliser à la Déclaration et promouvoir son intégration dans leurs activités ? Si oui, veuillez fournir des détails.

Notre coalition a travaillé constructivement et activement avec les autorités nationales suisses, directement et indirectement, pour promouvoir la UNDROP. Il convient de rappeler que la collaboration avec les autorités suisses a commencé dès le début de la négociation de la Déclaration en 2012, et qu'elle a conduit en 2018 à ce que la Suisse non seulement vote en faveur de la UNDROP, mais aussi qu'elle joue un rôle actif dans sa promotion.

Dans un premier temps, les autorités nationales suisses ont soutenu divers types d'événements, séminaires d'experts, conférences et études sur le rôle des États, des organisations internationales et des mécanismes des droits humains dans la mise en œuvre de la Déclaration.

Notre coalition a ensuite cherché à poursuivre cette collaboration principalement pour encourager le gouvernement à continuer à soutenir la mise en œuvre de la Déclaration au niveau national et mondial. En plus d'envoyer des lettres de revendication et d'assister à des consultations avec les autorités compétentes, nous avons également commandé et publié des études et des rapports d'orientation contenant une série de recommandations visant à aider le gouvernement à améliorer la cohérence de ses politiques nationales et étrangères avec ses obligations au titre de la Déclaration.

En août 2020, nous avons publié l'étude [« La politique étrangère de la Suisse et la Déclaration UNDROP »](#) – également disponible en [anglais](#) et [allemand](#) – qui est un résumé d'une [étude plus longue publiée en français](#).

Suite à cette publication, nous avons organisé une réunion pour présenter les résultats de l'étude avec différents ministères pertinents de l'administration fédérale suisse.

Au niveau parlementaire, nous avons également organisé des séances de discussion et consultation au Parlement fédéral suisse, en février 2019 et février 2020. L'objectif de ces séances était de discuter de la politique agricole suisse (PA22+), à la lumière des besoins des paysans et autres personnes qui travaillent dans les zones rurales, et vis-à-vis des engagements pris par la Suisse suite à l'adoption de la UNDROP. En même temps, par le biais de nos alliés politiques, nous avons rédigé et déposé une série d'objets parlementaires au niveau fédéral :

- **Initiative parlementaire** « [Pour un observatoire des prix efficace dans les filières agroalimentaires](#) », déposée le 29 septembre 2022, processus toujours en cours, qui a pour but de créer de la transparence sur la formation des prix, les marges et les coûts le long des filières agroalimentaires.
- **Initiative parlementaire** « [Protégeons nos agriculteurs et agricultrices. Pour un ombudsman agricole et alimentaire](#) », déposée le 29 septembre 2022, rejetée, qui avait pour but la création d'un organe de médiation indépendant pour documenter les infractions aux pratiques commerciales déloyales et veiller à l'application de prix équitables couvrant les coûts de production.
- **Interpellation parlementaire** « [Déclaration sur les droits des paysans et des paysannes et 4ème examen périodique universel de la Suisse. Quelles suites ?](#) », déposée le 7 mars 2023, répondue par le Gouvernement, où nous demandions au Conseil fédéral de répondre à une série de questions concernant des recommandations en lien avec la UNDROP formulée à la Suisse à l'examen périodique universel (EPU) de 2023.

En ce moment, avec nos alliés au Parlement fédéral, nous préparons un postulat concernant le droit à l'alimentation. Nous cherchons également à activer des alliances politiques au niveau des cantons pour, notamment, inscrire le droit à l'alimentation dans les Constitutions cantonales (comme à Genève depuis juin 2023).

Au niveau international, notre coalition a plaidé, et plaide toujours activement, pour la promotion de la UNDROP à travers les organes et les mécanismes de droits humains des Nations Unies. En 2023, elle a notamment travaillé activement lors de l'Examen périodique universel (EPU) de la Suisse, au cours duquel notre pays a été examiné par ce mécanisme onusien.

Dans le cadre de cet Examen, notre coalition a publié deux rapports, où nous formulons différentes recommandations adressées aux autorités nationales suisses, afin qu'elles alignent leurs politiques extérieures et intérieures à leurs engagements internationaux, et notamment à leurs obligations vis-à-vis de la mise en œuvre de cette Déclaration. Trois de ces recommandations émises par notre coalition ont notamment été reprises par différents États membres de l'ONU et adressées formellement à la Suisse pendant la session de l'EPU. Le gouvernement suisse a accepté une de ces recommandations.

Les deux rapports présentés par notre coalition à l'EPU de la Suisse en 2023 sont disponibles sur le site de UPR-Info :

- [The Implementation of UNDROP in Swiss Domestic Laws and Policies](#)
- [Switzerland's Foreign Policy and the United Nations Declaration on the Rights of Peasants \(UNDROP\)](#)

Suite à cette initiative au niveau de l'EPU, nos organisations se sont mobilisées au niveau du pouvoir législatif, plaidant pour une interpellation parlementaire afin de faire respecter et mettre en œuvre la recommandation acceptée par la Suisse. Ainsi, via nos alliés politiques, l'interpellation « [Une sécurité sociale pour les femmes paysannes](#) » a été déposée le 6 juin 2024, exhortant le Conseil fédéral à concrétiser de manière efficace et rapide la recommandation sur la sécurité sociale pour les femmes paysannes.

Depuis cette année 2024, notre coalition souhaite participer activement aux activités du nouveau Groupe de travail d'experts de l'ONU sur la UNDROP, afin qu'il puisse jouer un rôle d'envergure pour contribuer à la promotion et mise en œuvre de la Déclaration dans notre pays.

Comment et dans quelle mesure les organisations de paysans et d'autres personnes travaillant dans les zones rurales ont-elles participé à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques, de législations, de mesures juridiques et autres visant à promouvoir la protection de leurs droits ?

En Suisse, Uniterre (membre de la Via Campesina) est la seule organisation paysanne à promouvoir et défendre la UNDROP. Nous avons essayé d'intégrer d'autres petites organisations paysannes (telles que l'Association des Petits Paysans) mais elles n'ont jamais accepté de rejoindre notre coalition nationale, par manque de temps et de ressources. L'organisation majoritaire de défense professionnelle, l'Union suisse des paysans (USP), n'aborde jamais la UNDROP dans son orientation politique et face à cela il n'est pas facile pour nous de participer activement dans l'élaboration de politiques, car nous sommes souvent laissés à la marge de ces processus.

Les autorités nationales compétentes doivent respecter et réaliser le droit à la participation des détenteurs de droits (article 10 de la UNDROP). Le droit à la participation est essentiel pour que les politiques et les mesures prises au niveau institutionnel soient conformes aux nécessités des populations concernées et aux dispositions et obligations consacrés dans la UNDROP. En ce sens, nous déplorons que lors de son EPU en 2023, la Suisse n'ait pas accepté deux recommandations fondamentales qui allaient dans le sens de garantir le droit à la participation des organisations paysannes et rurales :

- 1) *Renforcer la participation des paysan-n-es à l'élaboration de leurs propres politiques, programmes et projets et à la protection de leurs droits, conformément à l'UNDROP ;*
- 2) *Garantir et promouvoir le droit des paysan-n-es de disposer de leurs propres systèmes alimentaires et agricoles et de participer activement, ou par l'intermédiaire de leurs organisations, à la prise de décisions concernant les politiques et programmes du secteur qui sont susceptibles d'avoir une influence sur leur vie, leurs terres et leurs moyens de subsistance.*

Malgré ce refus, nous continuerons à plaider pour que les organisations de détenteurs de droits soient dûment intégrées dans les processus décisionnels les concernant, conformément aux engagements internationaux de la Suisse.

Quelles sont, selon vous, les questions prioritaires qui doivent être abordées dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration ?

Au vu du développement et du renforcement de l'agriculture industrielle et de l'économie de concurrence généralisée, l'ensemble des droits énoncés dans la UNDROP est important pour le développement harmonieux dans les zones rurales de notre pays et pour la protection des droits

des paysan.ne.s et autres personnes qui travaillent dans les zones rurales. Cependant, une des questions prioritaires reste celle des prix équitables et des revenus paysans pour mener une vie digne.

Nos axes de travail sont également l'accès à la terre, la socialisation de l'alimentation (démocratie alimentaire), la réglementation des pratiques commerciales déloyales de la grande distribution, le renforcement du pouvoir de négociation des paysan·nes face au rapport de force déséquilibré, ainsi que le renforcement des circuits courts et des marchés locaux.

Pour ce qui est de la politique étrangère de la Suisse, le plus important pour nous est que la Suisse arrête de pousser des États du Sud – à travers les traités de libre échange que la Suisse conclut seule ou avec les autres États de L'Association européenne de libre-échange (AELE) – à accroître la protection des droits de propriété intellectuelle sur les semences, au détriment des systèmes semenciers paysans et du droit aux semences des paysans et paysannes de ces pays du Sud.